

RESPECTER AUTRUI ET S'ENGAGER POUR LA RÉPUBLIQUE

L'ESSENTIEL

- Le respect d'autrui est une compétence fondamentale qui se construit chaque jour, en classe à travers les enseignements et dans tous les lieux investis sur les temps scolaire et périscolaire, où les élèves font l'expérience du lien social et de l'appartenance à une communauté éducative portant haut les valeurs de dignité et d'égalité.
- Le respect d'autrui se consolide tout au long de la scolarité. Il garantit à chaque élève un environnement d'apprentissage épanouissant et sûr, ainsi que les conditions nécessaires pour expérimenter les responsabilités de futur citoyen, notamment celle de s'engager au service de l'intérêt général.
- Le ministère renforce cette année encore l'accompagnement des équipes éducatives pour lutter contre le harcèlement et toutes les formes de rejet, promouvoir l'égalité et valoriser les formes d'engagement qui jalonnent le parcours citoyen de l'élève.

Prévenir les atteintes à la laïcité, au racisme et à l'antisémitisme, y répondre efficacement et sans tarder

Le respect d'autrui constitue le principe même de la vie collective dans notre République, particulièrement à l'école. Chaque fois qu'il est porté atteinte au principe constitutionnel de laïcité, chaque fois qu'un acte à caractère raciste ou antisémite est constaté, il convient d'y remédier avec constance, sérénité mais aussi fermeté car ce sont les équilibres de toute notre société qui sont remis en cause.

C'est ainsi que **les équipes académiques Valeurs de la République** – aujourd'hui bien implantées dans chaque académie et dotées d'outils opérationnels – interviennent rapidement et accompagnent durablement les personnels des établissements scolaires dans leur mission de transmission des valeurs et principes de la République.

En outre, **le vademécum Agir contre le racisme et l'antisémitisme** offre, sur le modèle du vademécum *La laïcité à l'école*, un ensemble de fiches pratiques permettant de comprendre, et

prévenir des actes à caractère raciste et antisémite, ou d'y répondre avec efficacité.

L'application **Faits établissement** permet également aux directeurs d'école et aux chefs d'établissement de signaler les faits graves dont les atteintes à la laïcité et les actes à caractère raciste et antisémite. En complément de cette application, **deux formulaires électroniques de saisine** sont à disposition de tous les personnels de l'éducation nationale afin de faciliter le recueil et la prise en compte :

- des atteintes à la laïcité : eduscol.education.fr/cid129894/le-formulaire-atteinte-a-la-laicite.html
- des actes à caractère raciste ou antisémite : eduscol.education.fr/cid136973/formulaire-valeurs-de-la-republique.html

Ce soutien concret aux équipes des écoles et des établissements s'appuie sur deux instances nationales :

- **le Conseil des sages de la laïcité**, placé auprès du ministre et présidé par Dominique Schnapper, qui définit une doctrine claire et commune pour l'institution scolaire ;
- **l'équipe nationale Valeurs de la République**, placée sous l'autorité de la secrétaire générale, regroupe les directions du ministère. Elle met en œuvre la doctrine et apporte un soutien opérationnel aux équipes académiques.

Lutter contre toutes les formes de harcèlement

Généralisation du programme clé en main

Le programme clé en main Non au harcèlement associe différentes actions selon un déroulement annuel précis (information des parents d'élèves, sensibilisation des personnels, journée Non au harcèlement, participation au concours Non au harcèlement, *Safer Internet Day*) et permet ainsi aux écoles et établissements de décliner de nouvelles mesures telles que :

- un **module pédagogique** de 10 h dédié à la prévention (5 séquences de deux heures chacune réparties sur toute l'année scolaire) pour les cycles 2, 3 et 4 (du CP à la 3^e) ;
- la **mise en place d'une équipe ressource dans l'école ou le collège**, formée à la méthode de préoccupation partagée et à la prise en charge spécifique des situations et du suivi des situations ;
- la présentation de **nouvelles ressources** : le kit parents, la mallette 10 heures des professeurs, la mallette ambassadeurs ;
- la mise en œuvre effective du plan de prévention des violences et du harcèlement présenté et voté en conseil d'école ou en conseil d'administration ;
- la mise à disposition d'un **kit de communication** afin de présenter le programme aux équipes et aux familles (posters, affiches, flyers, etc.).

Après une phase d'expérimentation dans six académies pilotes (Aix-Marseille, Nice, Normandie, Rennes, Strasbourg, Toulouse), ce programme va se déployer sur l'ensemble du territoire national en 2021.

Une labellisation Non au harcèlement est délivrée aux établissements à l'issue des deux années d'expérimentation.

Une politique renforcée en direction du premier degré

La journée Non au harcèlement se tiendra le jeudi 5 novembre 2020. Elle sera l'occasion de dévoiler une nouvelle campagne consacrée aux situations de harcèlement dans le premier degré et de proposer des outils aux équipes pédagogiques et éducatives. Le concours Non au harcèlement est désormais accessible aux élèves dès le CP avec la création d'un nouveau prix spécial école élémentaire.

Il est important d'agir dès le premier degré : l'on a en effet constaté une précocité des attitudes de harcèlement combinée à l'utilisation d'outils numériques, à l'augmentation des faits de harcèlement dans le premier degré. Les conséquences peuvent être dramatiques : phobies scolaires, troubles psychosomatiques et troubles anxio-dépresseurs, dès le plus jeune âge.

Le 5 novembre 2020 sera également organisé un **colloque international à Paris, en partenariat avec l'Unesco**. Ce sera l'occasion d'établir un point d'étape de la politique menée par le ministère depuis plusieurs années dans la lutte contre le harcèlement et d'envisager de nouvelles pistes d'action.

ACADÉMIE DE NORMANDIE

Expérimentation du programme clé en main

L'académie de Normandie est très impliquée dans la lutte contre le harcèlement :

- plus de 2 000 élèves ambassadeurs déjà formés ;
- 2 525 élèves mobilisés à l'occasion du prix Non au harcèlement, autour de la réalisation de supports (affiches et vidéos de prévention). Pour l'année 2019-2020, c'est un groupe d'élèves de l'école de Neuilly-Sur-Eure qui a remporté le prix coup de cœur académique pour sa vidéo *Petite Chouette*. Cette école est également engagée dans l'expérimentation du programme clé en main ;
- des élèves et des adultes de l'école de Rochereuil à Évreux ont participé à des ateliers pédagogiques à Paris, dans le cadre du *Safer Internet Day*. Ils ont ainsi été sensibilisés à la problématique du cyber-harcèlement et au principe de co-éducation pour y faire face.

Lutter contre le sexisme et promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons

Renforcer la culture de l'égalité

Dans le prolongement des annonces du Grenelle des violences conjugales, le ministère met en œuvre plusieurs mesures visant à

renforcer la culture de l'égalité dans l'ensemble de la communauté éducative. Un effort particulier est porté sur la **formation, initiale et continue, à l'égalité** par la mise à disposition des Inspé et des formateurs en académie de **ressources dédiées**. Dans tous les établissements scolaires, un document unique permettra à l'ensemble des personnels de mieux repérer et de signaler des violences intrafamiliales dont les élèves sont victimes. Enfin, l'égalité filles-garçons devient un fil rouge de la continuité éducative à

l'échelle de certains territoires et sur des temps clés de l'éducation à la citoyenneté (SNU, Plan mercredi, Cités éducatives).

Les référents égalité filles-garçons sont, dans les établissements scolaires, les maillons de cette politique qui vise à offrir aux filles et aux garçons les mêmes opportunités, notamment dans des secteurs de premier plan comme le numérique, ainsi que les conditions pour participer à égalité à la vie démocratique.

L'égalité filles-garçons au cœur de l'engagement collégien et lycéen

Le 25 novembre 2019, à l'issue du Grenelle contre les violences conjugales, une série de mesures a été annoncée par le Gouvernement.

L'une d'entre elles prévoit d'élaborer, chaque année, **dans les établissements du second degré, un diagnostic sur l'égalité filles-garçons et sur l'état des violences sexistes.**

Ce diagnostic sera réalisé en partenariat avec le référent égalité filles-garçons de l'établissement et les élus des conseils de la vie collégienne et lycéenne. Il s'agira de faire de l'engagement des élèves, et de leur appétence particulière pour les enjeux d'égalité, un véritable levier pour améliorer le climat scolaire et lutter contre les violences de genre au sein des établissements.

Leurs observations seront présentées chaque année au conseil d'administration et/ou au comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté et auront pour objectif d'aboutir à des propositions d'actions concrètes.

Afin d'accompagner la mise en œuvre de cet objectif, un outil conçu pour aider l'ensemble des membres de ces instances à préparer et à animer cette séance sera envoyé aux chefs d'établissement.

L'engagement au collège et au lycée

Les conseils de la vie collégienne

Le premier trimestre de l'année scolaire 2020-2021 sera marqué par une enquête à destination des principaux de collège sur les conseils de vie collégienne. Cette enquête portera sur la constitution, la périodicité des réunions, les sujets traités, l'encadrement et l'animation de cette instance.

Une nouvelle dynamique pour que « je, tu, ils, elles s'engagent »

La tenue d'un conseil pédagogique annuel en fin d'année dans tous les établissements sera encouragée, pour organiser les semaines de l'engagement et lancer les projets d'établissement dont les élèves sont des acteurs majeurs.

Des pistes d'actions seront proposées aux chefs d'établissement, comme des rencontres avec des associations nationales et locales, la présentation des instances : conseils de la vie collégienne (CVC), de la vie lycéenne (CVL) et conseils académiques de la vie lycéenne (CAVL), la présentation des projets réalisés lors de l'année scolaire précédente, l'invitation des élus lycéens aux conseils de vie collégienne et présentation du conseil de la vie lycéenne aux élèves de 3^e, l'installation du tutorat, etc., pour organiser les semaines de l'engagement.

Une liste thématique des associations agréées nationalement sera disponible sur le portail Éduscol.

L'organisation de séminaires académiques réunissant les chefs d'établissement, les élus des conseils académiques de la vie lycéenne, les équipes éducatives et les associations de l'académie seront favorisées.

ACADÉMIE DE NANCY-METZ

Un plan spécifique d'actions contre les LGBTphobies

L'académie de Nancy-Metz est fortement engagée dans la lutte contre toutes les discriminations, notamment contre le harcèlement à l'École avec près de 500 ambassadeurs lycéens formés ces trois dernières années ainsi que par de nombreuses actions déployées.

L'éducation contre la haine et les discriminations anti-LGBT est l'une des cinq priorités de l'action publique définie dans le plan de mobilisation contre la haine et les discriminations anti-LGBT et invite à développer à la fois la prévention auprès des élèves et la formation des personnels d'éducation. Dans la continuité de la journée de lutte contre l'homophobie du 17 mai dernier, l'académie a mis en place un plan spécifique d'actions contre les LGBTphobies, de l'école à l'enseignement supérieur, pour les élèves, les familles et les personnels. Ce plan est piloté par un groupe académique contre les LGBTphobies, animé conjointement par un élève délégué au conseil académique à la vie lycéenne et un chef d'établissement et s'appuyant sur l'expertise de personnels de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de représentants des associations LGBT+ nationales et locales.